

12 oct 2018 -18:12

Appartient à Conseil des ministres du 12 octobre 2018

Assentiment à deux traités concernant la sécurité maritime

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères Didier Reynders, le Conseil des ministres a approuvé deux avant-projets de loi portant assentiment au protocole de 2005 relatif à la convention pour la répression d'actes illicites contre la sécurité de la navigation maritime, d'une part, et des plate-formes fixes situées sur le plateau continental, d'autre part.

Le protocole *Suppression of Unlawful Acts* (SUA), fait à Londres le 14 octobre 2005, a pour objectif de faire de la convention existante de 1988, qui concerne uniquement les délits contre la sécurité directe des navires en pleine mer et des plates-formes sur le plateau continental, un instrument antiterroriste plus vaste. Il vise en d'autres mots à l'élargissement considérable de la gamme des infractions figurant déjà dans la convention initiale.

Les avant-projets sont transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Didier Reynders, Vice-Premier ministre
et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé
de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Egmont 1
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>